

# CRIC, CRAC & CROC



Un « Grand Frais » souffle sur le commerce de centre ville. Une institution : « Chez Nenette » marchand de fruits et légumes de la rue Portal qui a nourri la population gaillacoise pendant de nombreuses années vient de mettre la clé sous la porte. Après la perte de 4 boucheries, 2 cordonniers, 1 marchand de vaisselle, c'est un coup fatal porté aux commerces de centre ville. Nous devons nous battre contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche au détriment des commerçants du marché de plein vent et du centre ville. Ce n'est pas une fatalité. Résistons!!



Une belle année 2024 s'est achevée pour les « Amis Scénophage » qui ont animé par leurs ateliers et leurs spectacles la salle et la scène du théâtre de 50 places de la petite rue Saint Michel. L'an 2025 s'annonce prometteur : après le « côté cour », et sa programmation choisie, le Scénophage, avec son association partenaire l'Anacrouz, développera au large cet été le « côté jardin ». Les Criquets et Criquettes du CRIC ne peuvent qu'applaudir (un grand CLAC) le travail culturel accompli depuis deux ans par une équipe inventive.



A la mairie de Gaillac, on aime les animaux ! Les poules doivent se sentir vraiment privilégiées si l'on en juge par les pléthoriques « nids de poule » qui agrémentent les rues du centre-ville. Et dès que l'on emprunte les routes qui desservent les hameaux gaillacois, alors là, ce pourrait être un véritable concert de poules caquetantes tant un « nid de poule » succède à un autre ! Mais foin de critiques négatives : restons positifs et positives, cela permet de s'exercer à la pratique du slalom...



Et puisque la mairie aime les animaux, amis.es photographes animaliers, à vos appareils photos ! Dans certains quartiers de Gaillac, les habitant.e.s ont informé les services de la mairie de la présence de nombreux rats en raison de l'état délabré des collecteurs des poubelles proches des habitations. Animée par un sens louable de l'esthétique, la mairie a répondu que, pour intervenir, elle devait avoir des photos. Applaudissons donc cet appel à une galerie de portraits que l'on pourrait coupler aux « nids de poule » cités plus haut. Ah ! A côté de Gaillac, la SPA fait figure de petit bras !



**LE SITE INTERNET  
DU CRIC  
REPREND SERVICE**  
ACTUALITÉS / JOURNAUX  
ACTIONS DU CRIC

[www.cricgaillacois.org](http://www.cricgaillacois.org)



PROCHAIN NUMÉRO :  
**La solidarité,  
une affaire municipale**



Collectif de Réflexion  
et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter : une énergie, une compétence, un projet...

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°7 / 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2025



C.R.I.C.  
Collectif de Réflexion  
et d'Initiative Citoyenne

**Pour contacter le C.R.I.C.  
et échanger, proposer,  
imaginer :**

[81cric@gmail.com](mailto:81cric@gmail.com)

**Pour l'actualité :**

[www.cricgaillacois.org](http://www.cricgaillacois.org)

**PAGE 2**  
**Subventionner les associations : lesquelles et comment ?**

**PAGE 3**  
**Pour une pratique d'aide aux associations**

**- Collectif et/ou Association**

**PAGE 4**  
**CRIC, CRAC & CROC**

# Les associations sont la vie de la cité

## ÉDITO

### LA VIE ASSOCIATIVE, FERMENT DE LA DÉMOCRATIE.

Dans un contexte social où l'abstention lors des élections, révèle une forte défiance envers les partis politiques traditionnels, la loi de 1901 sur les associations constitue une alternative concrète à un engagement citoyen situé au coeur du pacte républicain.

Porteuses d'innovations sociales, de sensibilisation et d'éducation, elles influencent considérablement le législateur.

Les associations et leurs membres sont aujourd'hui **les acteurs essentiels de la société civile**. Alors que les avancées sociales (congrés payés, sécurité Sociale, etc) que la France a connues au cours de son Histoire ont été le fruit de décisions portées par des partis politiques, l'explication de cette perte d'influence et de crédibilité ne saurait s'expliquer par un simple « tout le monde s'en fout ! ».

Pour exemple, **l'engagement des plus jeunes** au sein des associations, loin de faiblir, s'amplifie au fur et à mesure que l'urgence s'accélère. Parmi ces urgences, le changement climatique. Cet engagement révèle une profonde volonté de peser dans une société de plus en plus clivée qui ne leur offre pas un avenir que leurs aîné.e.s avaient pu penser radieux. A Gaillac, c'est en 1995 que la municipalité a opéré **un choix politique** fondamental : encourager et soutenir les initiatives associatives locales.

Le nombre de ces associations a apporté à la ville un véritable dynamisme : avec ses 424 associations<sup>1</sup>, Gaillac peut s'enorgueillir de **la richesse de son tissu associatif** même s'il faut rappeler que toutes ne relèvent pas de la loi de 1901 et que leur poids social, leurs dynamismes, leurs modes de fonctionnement varient d'une association à l'autre et ne dépendent pas de la hauteur de la subvention accordée.

Et c'est précisément cette grande hétérogénéité qui fait la richesse et le terreau de ce « **poumon urbain** ».

Qu'elle œuvre dans le domaine du sport, du loisir, du lien social, de la culture, de la politique ou tout autre secteur, l'association est -ou devrait- être un lieu d'expression citoyen et, à ce titre, représenter un interlocuteur de poids dans le discours politique. Pour éviter de prêter le flanc à toute critique pour l'octroi d'une subvention, la définition claire de critères objectifs et leur application sans faille constitue un exercice de probité politique.

Le CRIC, association gaillacoise forte de 50 adhérent.e.s, n'a jamais demandé aucune subvention et se vit comme « **coeur qui bat** », un lieu de **Réflexion et d'Initiative Citoyenne...** comme son nom l'indique.

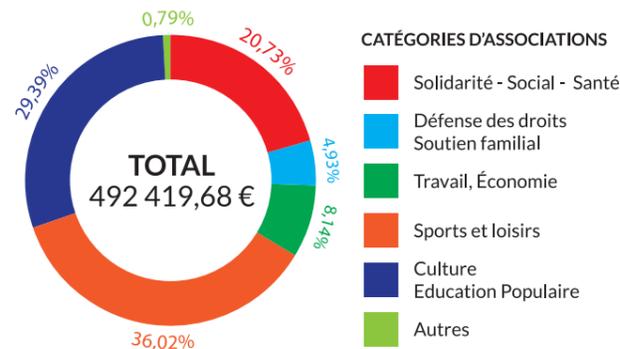
En page 2 et 3, quelques données **objectives** sur l'état des lieux dans la ville de Gaillac.

<sup>1</sup> <https://www.gaillac.fr/sortir-bouger/annuaires-des-associations/>

## SUBVENTIONNER LES ASSOCIATIONS : LESQUELLES ET COMMENT ?

Les associations recensées à Gaillac (et Brens) concernent environ 20 000 habitants. On en compte 424 dont 150 sont subventionnées par la commune de Gaillac. L'enveloppe annuelle allouée et votée en 2024 par le Conseil Municipal de Gaillac s'élevait à la somme de 492 419 €<sup>1</sup>.

Cinq grandes catégories d'associations sont subventionnées<sup>2</sup> directement par la commune.



### TABLEAUX 2024 DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 6 CATÉGORIES

La commune a décomposé les subventions en 17 catégories. Le groupe les ramène à 6.

### Petit comparatif Gaillac / Albi

Gaillac, hors Agglo GG, compte 15 804 habitants en 2024. La ville a consacré une enveloppe de 492 419 € pour ses associations soit 31,16 € par habitant.

Albi, pour 50 605 habitants, a voté une enveloppe 2025 de 4,9 millions d'euros soit 96,83 € par habitant<sup>3</sup>. Certes un certain nombre d'associations albigeoises ont des vocations départementales mais tout de même...

### Précisions sur les subventions de l'Agglo GG et du département :

A l'enveloppe communale, il faut également ajouter les subventions de l'Agglomération Gaillac-Graulhet, dans le cadre du contrat de ville, qui s'élevait fin 2023 à 94 206 € pour des événements gaillacois réalisés avec les associations locales. Ces subventions bénéficient à certaines associations gaillacoises (Lou Mercat pour 12.315 €) mais surtout à des associations à vocations départementales qui agissent à Gaillac (ARALIA pour 18.600 € - AFEV pour 19.691 € - Rebonds Rugby pour 12.150 € par exemple).

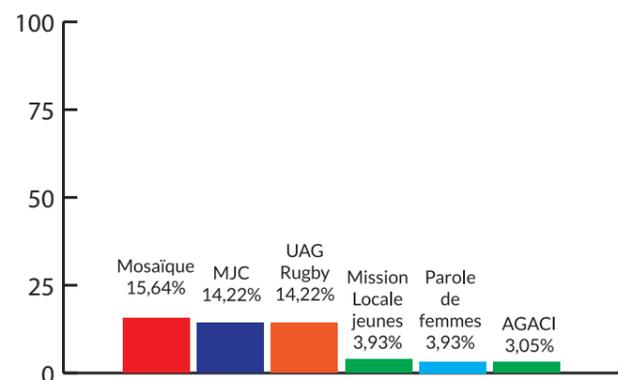
Enfin, le budget participatif du département a attribué en décembre 2024 une subvention de 30.000 € à une seule association gaillacoise : « ETRE TARN », école des métiers en transition écologique.

<sup>1</sup> Sans compter les modifications lors des six derniers mois de 2024.

<sup>2</sup> Pour faire simple, cette étude a regroupé en 5 catégories majeures, et une catégorie « divers » résiduelle qui concerne 1% des subventions, les 17 catégories détaillées par le tableau voté par les élus.

<sup>3</sup> La Dépêche du 20 décembre 2024.

Six associations se « partagent » plus de 54% des subventions :



On notera que sur ces six associations, quatre assurent des missions qu'on peut qualifier de « service public » : Mosaïque en tant que Centre Social ; la MJC pour son rôle d'éducation populaire ; la Mission locale jeunes pour favoriser l'emploi ; Paroles de femmes, accueil et prise en charge de femmes victimes de violences.

On peut cependant s'interroger sur le rôle et la place de la commune qui complète, au-delà de ses obligations, les financements insuffisants des autres collectivités, par exemple pour la mission locale jeunes d'aide à l'emploi.

A l'avenir, en raison des contraintes budgétaires à venir (et attendues), quelles priorités devront guider les futurs élus pour satisfaire les attentes des associations gaillacoises, réputées pour leur dynamisme et leur capacité d'innovation ?

## POUR UNE PRATIQUE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Les deux tiers des associations gaillacoises ne demandent pas de subventions.

Par contre, pour fonctionner ou se développer, elles apprécient les "coups de pouce" de la commune : usage gratuit des salles de réunions, prêt de matériel, aide des services techniques. C'est un des aspects pratiques d'aide aux associations, qui ne demande pas forcément de moyens supplémentaires mais un support à leur action, fortement apprécié.

Par ailleurs, la perspective d'une "maison des associations", qui a rencontré plusieurs déconvenues (localisation, investissements coûteux, fonctionnement imprécis), est-elle bien pertinente ? La proposition phare de l'ancienne municipalité menée par M. Gausserand de racheter la salle d'exposition des entreprises Delmas, dispendieuse à l'achat comme en adaptation (environ 2 millions d'€), n'est donc pas la « bonne idée ». Un bâtiment centralisé, utile pour certaines associations, peut se révéler inadapté pour des associations de quartier, sportives ou disposant de leurs propres locaux.

Une telle structure n'aurait de sens qu'ouverte vers une véritable gestion participative où toutes les associations seraient sollicitées.

Ainsi le cas de la salle de spectacles, qui fêtera bientôt quarante ans, peut être soumis à réflexion. Sa restructuration est à l'ordre du jour. Sa conception, sa faible modularité, son acoustique déplorable ne sont plus à démontrer. La création du "Balcon" en petite salle de spectacles a apporté une solution transitoire qui reste un pis-aller. Tout reste donc à revoir, en se concertant justement avec les associations locales. Le CRIC réfléchit actuellement aux modifications possibles permettant de rendre la "salle de spectacles" digne de son nom. En lieu et place, on peut concevoir un lieu ouvert à tous, adaptable, modulaire, à l'acoustique irréprochable dès la conception et qui permette réunions, concerts "intimes" et /ou festivals conséquents.

Participer au développement de la vie associative, c'est d'abord écouter et concerter les membres et responsables des associations. La création d'une commission communale pourrait y contribuer, dans le respect du pluralisme et de la diversité. Un projet partagé avec tous les usagers et citoyen.ne.s est toujours mieux perçu.

## COLLECTIF ET/OU ASSOCIATION

Se rassembler pour défendre des intérêts, une pratique ou un objectif commun, remonte à l'Antiquité, chez les Grecs et les Romains. Au Moyen-Age les confréries s'organisent au sein de corps de métiers.

À partir du XVIe siècle en Europe on distingue les sociétés à visée commerciale des communautés à but non lucratif ou caritatif. Certains souverains répriment ces dernières ou limitent leurs possibilités d'action.

### Les spécialistes distinguent quatre modèles associatifs nés en Europe :

- Des associations qui regroupent plutôt des professionnels que des bénévoles et dont l'état est le principal financeur.
- Des associations à dominante caritatives essentiellement constituées de bénévoles principalement alimentées par des dons.
- Des associations issues de la coopération et de l'entraide informelle qui se sont développées principalement au niveau local.
- Des associations à visée récréative qui servent essentiellement leurs adhérents.

En France où 70 000 associations se créent chaque année, le droit d'association a été institué par la loi de 1901 : « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, de façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » Quatre personnes sur 10 adhèrent à une association en 2019.

Les collectifs comme le CRIC sont issus d'une histoire plus complexe. Un Collectif réunit plusieurs personnes en vue d'une action collective. Il ne se confond pas avec une communauté qui se réfère au fait de vivre ensemble, ou de partager une situation. Le collectif est essentiellement orienté vers « une action commune et la réflexion sur son organisation » (C. Imhoff, 2017). Toutefois les collectifs, contrairement aux associations, n'ont pas de personnalité juridique. C'est la raison pour laquelle le CRIC est déclaré sous le statut d'association.

